



-A.D.-

Ordonnance n° 43/I79 du 2 décembre 1953 approuvant le second renouvellement des droits exclusifs de recherches minières accordés à la Société des mines d'Étain du Ruanda-Urundi "MINETAÏN" dans les zones extension inscrites au registre Mod.L.vol.III folios 6,7,13,14,15,17 et 18.

Le Vice-Gouverneur Général faisant fonctions,  
Gouverneur du Ruanda-Urundi,

Vu la loi du 21 août 1925 sur le Gouvernement du Ruanda-Urundi;

Vu l'arrêté royal du 11 janvier 1926 qui pourvoit à l'exécution de cette loi;

Vu le décret du 24 septembre 1937, tel qu'il est complété et modifié notamment par le décret du 1er août 1949, spécialement en ses articles 50, 51 et 52, rendu exécutoire au Ruanda-Urundi par ordonnance n° 80/T.F. du 10 novembre 1937;

Vu l'ordonnance n° 42/3 du 7 janvier 1950 rendant exécutoire au Ruanda-Urundi le décret du 25 octobre 1949;

Vu les droits exclusifs de recherches minières accordant à la Société des Mines du Ruanda-Urundi "MINETAÏN", dans les zones extension suivantes, prorogés pour une durée de deux années par ordonnance n° 42/5 du 5 janvier 1952:

- Zone extension J. Nyongwe-Butara, inscrite au Mod.L.vol.III folio 6, valable du 6 janvier 1952 au 5 janvier 1954.
- Zone extension K. Nyongwe-Butara, inscrite au Mod.L.vol.III folio 7, valable du 6 janvier 1952 au 5 janvier 1954.
- Zone extension I. Nord Nyongwe-Butara, inscrite au Mod.L.vol.III f° 13, valable du 14 janvier 1952 au 13 janvier 1954.
- Zone extension I. Sud Nyongwe-Butara, inscrite au Mod.L.vol.III f° 14, valable du 14 janvier 1952 au 13 janvier 1954.
- Zone extension D. Nyongwe-Butara, inscrite au Mod.L.vol.III folio 15, valable du 30 janvier 1952 au 29 janvier 1954.
- Zone extension E. Nyongwe-Butara, inscrite au Mod.L.vol.III folio 16, valable du 27 janvier 1952 au 26 janvier 1954.
- Zone extension L. Nyongwe-Butara, inscrite au Mod.L.vol.III folio 17, valable du 6 janvier 1952 au 5 janvier 1954.
- Zone extension F. Nyongwe-Butara, inscrite au Mod.L.vol.III folio 18, valable du 14 janvier 1952 au 13 janvier 1954,

ORDONNE :

Article unique.

Est approuvé le second renouvellement pour une durée de deux ans des droits exclusifs de recherches minières accordés à la Société des Mines d'Étain du Ruanda-Urundi "MINETAÏN", dans les zones extension respectivement dénommées :

- Zone extension J. Nyongwe-Butara, inscrite au Mod.L.vol.III folio 6, valable du 6 janvier 1952 au 5 janvier 1954.
- Zone extension K. Nyongwe-Butara, inscrite au Mod.L.vol.III folio 7, valable du 6 janvier 1952 au 5 janvier 1954.
- Zone extension I. Nord Nyongwe-Butara, inscrite au Mod.L.vol.III f° 13, valable du 14 janvier 1952 au 13 janvier 1954.
- Zone extension I. Sud Nyongwe-Butara, inscrite au Mod.L.vol.III f° 14, valable du 14 janvier 1952 au 13 janvier 1954.
- Zone extension D. Nyongwe-Butara, inscrite au Mod.L.vol.III folio 15, valable du 30 janvier 1952 au 29 janvier 1954.
- Zone extension E. Nyongwe-Butara, inscrite au Mod.L.vol.III folio 16, valable du 27 janvier 1952 au 26 janvier 1954.

- Zone extension L.Nyongwe-Butara, inscrite au Mod.L.vol.III folio 17, valable du 6 janvier 1952 au 5 janvier 1954.
- Zone extension F.Nyongwe-Butara, inscrite au Mod.L.vol.III folio 18, valable du 14 janvier 1952 au 13 janvier 1954.

Usumbura, le 3 décembre 1953.

Sé/: CLAEYS BOUVAERT.

Copie certifiée conforme aux  
fins d'affichage aux Résidences  
du Ruanda et de l'Urundi.

Usumbura, le 3 décembre 1953.  
Le Secrétaire Provincial ff.,  
P.LERON,

*Pierre Leroy*